

E.4.b

Label Cité de l'énergie

Description

De nos jours, la politique énergétique est l'une des plus grandes préoccupations de notre société. Certifiée Cité de l'énergie depuis 2011, la Commune de Villars-sur-Glâne adhère à cette vision. Les Cités de l'énergie doivent faire certifier leur label tous les 4 ans. En 2015, la Commune a réussi son 1er réaudit avec, à la clé, une amélioration des résultats de 57% à 67%. Le 2ème réaudit s'est déroulé le 26 septembre 2019 avec, au total, une nouvelle augmentation du nombre de points à 71%. L'objectif est de maintenir le label "Gold" obtenu lors de la certification en 2023.

Projet(s)

Des suivis annuels sont organisés avec un·e conseiller·ère certifié·e "Cité de l'énergie" afin d'analyser l'évolution de la situation et identifier les potentiels d'amélioration. De plus, les Communes peuvent bénéficier de séminaires de formation et d'un ensemble d'outils pour mener une politique énergétique et climatique cohérente et orientée vers les résultats.

Priorité : 2

Etat : Re-certification
2027

Difficulté : faible

Source(s) de financement

■ Planification : - -

■ Réalisation : ~ CHF 30'000.- Subventions du Canton

Calendrier

2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030

Impacts et cobénéfices

Réduction CO₂ / énergie

Adaptation climat / nature



Cohésion sociale



Indicateurs potentiels et suivi de la mesure

Mesures du plan d'actions énergie réalisées (%).

Remarques

Il s'agit avant tout d'un outil stratégique et de communication pour la Commune, sans effet direct mais qui garantit une vision cohérente.

Porteur(s) de la mesure

Services techniques (développement durable)